

Paris, le 27 février 2025

- 5, rue Pleyel
93200 St Denis
- fgaac-cfdt@fgaac.org
- www.fgaac-cfdt.fr
- FGAAC-CFDT Officiel



PUBLICATION DES RÉSULTATS DU GROUPE SNCF POUR 2024 : LA FGAAC-CFDT REVENDIQUE UN PARTAGE DES BÉNÉFICES !

LE PRÉSIDENT DU GROUPE PUBLIC SNCF A COMMUNIQUÉ LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2024 :

Jean-Pierre Farandou a annoncé, ce soir que le Groupe Public SNCF avait réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de 43,4 milliards d'euros (soit une progression de 4,8 % par rapport à 2023) et un bénéfice de 1,6 milliards d'euros (soit 300 millions d'euros de plus qu'en 2023).

Pour mémoire les bénéfices du Groupe Public SNCF avaient atteint 2,4 milliards d'euros en 2022 et 1,3 milliards d'euros en 2023 et sont positifs pour la quatrième année consécutive.

Ces excellents résultats sont avant tout le fruit du travail et de l'engagement des agents. Ils doivent être reconnus à leur juste valeur par la Direction en augmentant notamment les salaires et en améliorant les conditions de travail ! ☺☺☺

LA FGAAC-CFDT REVENDIQUE LA MISE EN OEUVRE DE LA CLAUSE DE REVOYURE PRÉVUE À L'ACCORD SALARIAL 2025 !

1885-2025, DEPUIS 140 ANS LA FGAAC-CFDT DÉFEND ET INFORME LES CONDUCTEURS...

Mon syndicat professionnel en direct sur mon téléphone ou ma tablette !



Actus
Infos
Contacts



Accès aux simulateurs
CAA et mutuelle



Téléchargez gratuitement l'application



L'ÉTAT DOIT RAPIDEMENT REVOIR LES MÉCANISMES DU FONDS DE CONCOURS ET FINANCER LES INVESTISSEMENTS DANS LE RÉSEAU !

La SNCF a versé 1,7 milliards d'euros au début de l'année 2024 au fonds de concours créé par la loi Nouveau Pacte ferroviaire. En 2025, le versement au fonds de concours représentera 1,5 milliards d'euros soit la quasi-totalité du résultat net de la SNCF !

La loi prévoit en effet que 60% des bénéfices de la SNCF soient directement versés chaque année au fonds de concours, mais cette règle n'est pas respectée par l'Etat, qui va siphonner cette année pas loin du double ! Malgré l'augmentation de la concurrence, la SNCF reste de plus le seul opérateur à réinjecter ses bénéfices dans le réseau. Cette situation est injuste !

Pour la FGAAC-CFDT, les nécessaires investissements pour régénérer, moderniser et sécuriser le réseau, ne peuvent pas être financés que par la seule SNCF et par une productivité accrue imposée aux cheminots. Ils doivent être pris en charge par l'Etat !

Le Ministre des Transports a confirmé l'organisation qu'une conférence de financement des infrastructures de transports de mars à juillet 2025. Pour la FGAAC-CFDT, cette conférence doit aboutir à une loi de programmation des investissements permettant de restituer à la SNCF une part très importante de ses bénéfices, afin d'augmenter les salaires, assurer les recrutements et améliorer les conditions de travail des agents !



MISE EN OEUVRE DE LA CLAUSE DE REVOYURE SALARIALE :

- ➔ L'accord salarial 2025 sauvegardé grâce à la signature de la CFDT Cheminots prévoit une clause de revoiture salariale courant 2025 !
- ➔ La FGAAC-CFDT demande la mise en oeuvre rapide de cette revoiture salariale pour augmenter les salaires, revaloriser les primes de traction ainsi que les différentes allocations et indemnités, notamment celles en lien avec le travail de nuit, dimanches et fêtes !



COMMUNICATION DES MONTANTS DES PRIMES D'INTÉRESSEMENT :

- ➔ Ces annonces du Président doivent être rapidement suivies de celles concernant le montant des primes d'intéressement qui seront versées par les différentes sociétés et notamment la SA Voyageurs, en 2025, au titre des très bons résultats de l'année 2024.
- ➔ La Direction a annoncé que les sociétés communiqueraient à partir du vendredi 28 février les montants des primes d'intéressement.



VERSEMENT D'UNE PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR :

- ➔ Le Groupe Public SNCF a réalisé un bénéfice de 1,6 milliards d'euros en 2024.
- ➔ La FGAAC-CFDT revendique l'ouverture d'une négociation sur le partage de la valeur permettant d'octroyer à l'ensemble des agents le versement d'une prime de partage de la valeur !
- ➔ Cette prime devra notamment permettre de corriger les écarts existants entre les différentes primes d'intéressement versées par les sociétés.